

Projet de Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France Appréciation positive sur les actions proposées

Jeudi 13 octobre 2011

Le 13 octobre 2011, le Conseil économique, social et environnemental de la Région Île-de-France (CESER IDF) a transmis aux élus régionaux son Avis sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) que le Conseil régional examinera lors de sa séance plénière de novembre. Après cette étape, le projet de PDUIF sera mis en consultation auprès des collectivités franciliennes et soumis à enquête publique. Un document définitif devrait être présenté aux élus régionaux au premier semestre 2013.

L'enjeu du Plan de Déplacements Urbains est primordial car il détermine « les principes régissant l'organisation des transports de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, dans le périmètre des transports urbains. ». Chaque jour, plus de 35 millions de déplacements sont réalisés par les Franciliens auxquels s'ajoutent ceux des visiteurs et des touristes. 360 millions de tonnes de marchandises sont par ailleurs transportées chaque année à destination ou en provenance d'Île-de-France. Ce nouveau PDUIF vise à coordonner à l'échelle régionale les politiques des acteurs de la mobilité pour tous les modes de transport (transports collectifs, voiture particulière, deux roues motorisés, marche à pied et vélo) ainsi que les politiques de stationnement ou encore d'exploitation routière. Il oriente la demande de déplacements et propose des solutions adaptées pour l'ensemble de la chaîne de déplacements...

Associé dès l'engagement de la procédure de révision puis d'adoption du PDUIF, le CESER exprime aujourd'hui une appréciation positive sur les actions proposées dans ce projet mais souhaite néanmoins exprimer quelques remarques sur les propositions contenues dans ce projet.

Face à la difficulté d'intégrer dans les Plans Locaux d'Urbanisme et les Schémas de Cohérence Territoriale les objectifs de densification en particulier des quartiers autour des gares, le CESER estime ainsi nécessaire d'impulser ces objectifs dans les Opérations d'Intérêt National et de tenir compte des orientations du Grand Paris dans les futurs aménagements afin d'obtenir un effet d'entraînement sur toutes les communes franciliennes.

Attractivité des transports collectifs

Pour rendre les transports collectifs plus attractifs, le CESER souhaite :

- l'amélioration de la qualité de service et de l'information,
- la remise à niveau des infrastructures et du matériel ainsi que des efforts en matière de fréquence et de cadencement,
- la hiérarchisation de l'usage des infrastructures routières,
- l'information en temps réel des automobilistes sur la situation des transports collectifs et des parcs relais,
- la poursuite, sans le complexifier, de la réforme du système de tarification en favorisant l'intermodalité,
- le maintien de l'accueil en gare et en station,
- le développement des Autorités Organisatrices de Proximité qui devra se concrétiser par des engagements contractuels avec le STIF en matière d'organisation de la voirie, de ses équipements et de la politique de stationnement,
- la poursuite de la réflexion sur le fonctionnement du service des taxis comme complément des transports collectifs sans oublier de développer leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Marche et vélo

Pour les déplacements à vélo, le CESER propose de limiter au maximum les espaces communs bus/vélos et vélos/piétons. Pour la marche, le CESER souhaite que la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'accessibilité devienne effective. Le CESER milite en faveur de toutes les démarches visant à favoriser les déplacements à pied comme par exemple, dans le domaine scolaire, les « pédibus ».

Flux de marchandises : favoriser la voie d'eau, le train et une distribution urbaine « plus propre »

Le fret et la logistique en Île-de-France sont désormais reconnus comme un enjeu stratégique et le projet de PDUIF évoque le maintien et la création de plateformes logistiques. Le CESER souhaite inclure dans cette action les plateformes de groupage et de dégroupage et les hôtels logistiques, dans la zone centrale afin de réduire au maximum la distance résiduelle du « dernier kilomètre ».

L'élaboration d'un schéma d'organisation logistique multimodale élargie au Bassin Parisien s'avère indispensable pour répondre au développement économique de l'Île-de-France. Il est par ailleurs nécessaire de « sanctuariser » dans les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT et PLU) les aires de livraisons dans la zone centrale et les centres ville.

Gouvernance et financement

Le CESER regrette que trop peu d'actions soient prescriptives, et souhaite la mise à l'étude de l'extension du champ des compétences du STIF et des EPCI (stationnement, livraison, taxis, etc.) afin de renforcer la cohérence du système de transport voyageurs.

Si les options financières reçoivent l'approbation du CESER, ce dernier souhaite la recherche de nouvelles sources de financement en provenance des bénéficiaires indirects ainsi que l'expérimentation d'une forme de péage urbain...

Réponse aux objectifs en matière de développement durable

Les objectifs du PDUIF en matière de développement durable ne seront obtenus que :

- si les investissements consacrés aux transports collectifs s'alignent au niveau des enjeux,
- si la qualité des dessertes ferroviaires favorise réellement le fret au regard du transport routier,
- si la liaison canal Seine Nord Europe est effectivement mise en service en 2017,
- si est organisé un partage équilibré des berges du fleuve entre toutes les activités.

Pour une mise en œuvre effective du PDU et parce que le caractère prescriptif de ce document est limité à quelques actions, le CESER demande le développement d'une politique contractuelle avec les collectivités territoriales dans ces domaines, en particulier en matière d'aménagement.

*Avis du CESER d'Île-de-France relatif au projet de rapport et de délibération du Conseil régional sur « La révision du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France : Avis préalable à l'arrêt du projet par le Conseil régional », présenté par **Daniel Rabardel**, le jeudi 13 octobre 2011, au nom de la commission des Transports du CESER, présidée par **Jean Depraeter**.*

Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Jean Tilloy, Service de presse : 01 53 85 66 18 - 06 63 12 85 10 - jean.tilloy@iledefrance.fr

33, rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris - Fax : 01 53 85 71 20 - Site : www.ceser-iledefrance.fr